



## FORMULAIRE DE DECLARATION DE TRAVAUX

Référence projet :

Date d'introduction :

Date d'entrée en commune :

## Sections réservées au déclarant

## COORDONNEES DU DECLARANT

Nom et Prénom	
Numéro et rue	
Code postal et localité	
N° de téléphone	
E-mail	

## DONNEES DU PROJET

Adresse (si différente du celle du déclarant)		
Numéro(s) cadastral(aux)		
Contenance de la/des parcelle(s)		
Section		
Lieu-dit		
Les travaux concernent	Le terrain	L'immeuble
Descriptif des travaux envisagés		
Travaux d'entretien, de réparation, et de remplacements extérieurs :		
Mise en peinture de façade		
Isolation de façade		
Réfection de la toiture		
Remplacement des menuiseries extérieures (sans modification des dimensions des ouvertures)		
Mise en place de protections solaires		
Début envisagé des travaux		

*N.B. : Même si les travaux ne sont pas soumis à une autorisation de construire délivrée par le bourgmestre, cela ne dispense pas que ces travaux soient conformes aux dispositions légales et réglementaires applicables dans la commune.*

Fait à	
Le	
Signature du déclarant	

*La commune de Mertert s'engage à respecter vos droits en matière de protection des données selon la législation en vigueur sur le traitement des données à caractère personnel. Ces données sont stockées et utilisées exclusivement à des fins de traitement de votre demande ou prise de contact. Après expiration du traitement de votre demande, vos données sont effacées, pourvu que vous le demandiez et que des délais de conservation légaux ne s'opposent pas à un tel effacement.*

#### ANNEXE – DOCUMENTS MINIMUMS A FOURNIR POUR TOUTE DECLARATION DE TRAVAUX

- Le présent formulaire dûment complété et signé par le maître d'ouvrage,
- Un descriptif écrit des travaux prévus ainsi que les dimensions afférentes,
- Des photos illustratives de la situation existante avant le début des travaux,
- Un ou plusieurs croquis, selon les renseignements à fournir, représentant le projet prévu,
- Des copies, photos ou extraits de brochures du matériel qui sera mis en œuvre,
- Le choix des matériaux et couleurs,
- La localisation des travaux sur le terrain privé,
- Le début des travaux envisagé.

*N. B. : La déclaration de travaux est à remettre à l'administration communale au moins 5 jours ouvrables avant le début souhaité des travaux en un seul exemplaire soit par dépôt en mains propres à la réception, soit par courrier, soit au format PDF à l'adresse [urbanisme@mertert.lu](mailto:urbanisme@mertert.lu) en un seul exemplaire.*

*Le début des travaux peut commencer après un délai de 30 jours calendrier compté à partir de la date de signature de l'accusé de réception du dossier à la maison communale signé et délivré par le bourgmestre. Passé ce délai et sans réponse du bourgmestre, la déclaration de travaux est considérée comme acceptée.*